



## PV/Compte rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation le 13 juin 2023

Membres en exercice : 18

### Présents :

Mesdames : Michelle BUREL, Alexandra MAZEAS, Claudie SIMON, Jacqueline JAFFRY, Christelle GUEZENGAR, Christine LE GOFF LE PESQUE

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Olivier LAURAIN, Mickaël LE COZ, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

Absents excusés : Nelly VIVIEN (pouvoir à Jean-Pierre KERSALE), Chloé ANDRO (pouvoir à Christelle GUEZENGAR), Armelle RONARC'H

**Secrétaire de séance : Alexandra MAZEAS**

### **Approbation des PV/CR du conseil municipal du 27 mars 2023**

Monsieur PERENNOU signale une erreur dans la retranscription des votes sur la délibération concernant l'instauration du sursis à statuer dans le cadre de la révision du PLU.

Monsieur le Maire prend en compte cette demande de correction.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

### **Modification du PV/CR du conseil municipal du 9 mars 2022**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de Maitre RAJJOU de Brest demandant que la mention à son client soit retirée du PV/CR du conseil du 9 mars 2022.

Pour la compréhension de l'assemblée, Monsieur le Maire représente le contexte de l'information qu'il avait donnée en question diverse lors du conseil du 9 mars 2022 quant à un courrier reçu de la part d'un administré.

Dans un souci d'apaisement, Monsieur le Maire propose que la mention de cette affaire soit retirée du compte-rendu.

Monsieur PERENNOU demande si cela ne peut pas être simplement modifié.

Monsieur le Maire, suivant la demande de l'avocat, propose de la supprimer.

Sans opposition formulée, cette modification est approuvée.

### **Objet : Délibération n° 2023 — 0029 – Participation de la commune au fonctionnement de l'école Notre-Dame de Lorette**

Monsieur le Maire présente ce dossier et donne lecture des chiffres ayant servis au calcul du « coût d'un élève » et validés à la commission de Finances du 14 juin 2023 dont voici le récapitulatif :

Coût d'un élève en €	Commun	Maternelle	Elémentaire	Total
Total dépenses comptabilisées en 2022	33 089,67	52 965,36	11 918,56	97 973,59
Effectif école Pierre Jakez HELIAS 2022	149	47	102	149
Dépenses/effectif	222,08	1126,92	116,85	657,54
<b>Coût par élève</b>		<b>1 349,00</b>	<b>398,93</b>	<b>657,54</b>

Participation frais de fonctionnement Ecole Notre Dame de Lorette					
Effectif rentrée 2022 Elèves de POULDREUZIC	Maternelle		21	657,54	<b>13 808,34</b>
	Elémentaire		27	657,54	<b>17 753,58</b>
<b>Montant à verser à l'OGEC</b>	Total		48		<b>31 561,92</b>

**Monsieur le Maire informe le conseil que les versements se feront comme suit :**

- 1/3 en novembre 2023 soit : 10 520,64 €
- 2/3 en mars 2024 soit : 21 041,28 €

**Vote : Unanimité**

**Objet : Délibération n° 2023-0030 – Participation demandée à la commune de Plovan pour le fonctionnement de l'école intercommunale**

Monsieur le Maire présente ce dossier et donne lecture des chiffres ayant servis au calcul du « coût d'un élève » et validés à la commission de Finances du 14 juin 2023 dont voici le récapitulatif :

Coût d'un élève en €	Commun	Maternelle	Elémentaire	Total
Total dépenses comptabilisées en 2022	33 089,67	52 965,36	11 918,56	97 973,59
Effectif école Pierre Jakez HELIAS 2022	149	47	102	149
Dépenses/effectif	222,08	1126,92	116,85	657,54
<b>Coût par élève</b>		<b>1 349,00</b>	<b>398,93</b>	<b>657,54</b>

Participation frais de fonctionnement école PJH				
Effectif rentrée 2022 Elèves de PLOVAN	Maternelle	3	657,54	<b>1 972,62</b>
	Elémentaire	11	657,54	<b>7 232,94</b>
<b>Montant à facturer à la commune de PLOVAN</b>	Total	14		<b>9 205,56</b>

**Vote : Unanimité**

**Objet : Délibération n° 2023-0031 – Subventions aux associations pour 2023**

Monsieur le Maire présente les propositions validées par la commission de finances qui a eu lieu le 14 juin 2023 et propose au conseil municipal de valider la liste suivante :

Associations de Pouldreuzic	Montant attribué
Amicale laïque	400,00 €
Club de l'Amitié	400,00 €
Courir à Pouldreuzic	400,00 €
FC Bigouden	1 250,00 €
Galoche Bigoudène	400,00 €
Les Petits Bonheurs	100,00 €
Les Pongistes Bigoudens	2 000,00 €
Patrimoine de Pouldreuzic	200,00 €
Pouldreuzic loisirs	400,00 €
ACTM Attelages & cavaliers	100,00 €
Société de Chasse	440,00 €
Du Vent dans les Livres	4 350,00 €
SPREV (visite de la chapelle de Penhors)	1 400,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>11 840,00 €</b>

<b>Associations hors de Pouldreuzic</b>	<b>Montant attribué</b>
Am. Donneurs de sang du Pays Bigouden	50,00 €
Club cycliste bigouden	45,00 €
Club Athlétique Bigouden	45,00 €
Rugby bigouden	30,00 €
Comité du Mondial Pupilles	175,00 €
Les Restos du Cœur du Finistère	150,00 €
Le Secours Populaire	150,00 €
Le Secours Catholique	150,00 €
Elevage et Passion	220,00 €
Dihun Judo Plonéour-Lanvern	90,00 €
Twirling Club Plonéour-Lanvern	60,00 €
Maison Familiale d'Elliant	30,00 €
DDEN secteur Plozévet	50,00 €
Bretagne vivante	200,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>1 445,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 285,00 €</b>

Plusieurs membres du conseil municipal annoncent ne pas prendre part au vote afin d'éviter toute suspicion de conflit d'intérêt :

- *Monsieur Philippe RONARC'H, pour l'Amicale laïque et les DDEN du secteur de Plozévet*
  - *Madame Michelle BUREL pour la Galoche bigoudène et Pouldreuzic Loisirs,*
  - *Monsieur Jean-Pierre KERSALE pour l'Amicale laïque,*
  - *Madame Christelle GUEZENGAR pour l'Amicale laïque et Pouldreuzic Loisirs,*
  - *Madame Christine LE GOFF LE PESQUE pour l'Amicale laïque, Pouldreuzic Loisirs et le Vent dans les livres,*
  - *Monsieur Olivier LAURAIN pour l'Amicale laïque,*
  - *Monsieur Jacques DYONIZIAK pour l'Amicale laïque et du Vent dans les livres,*
  - *Madame Jacqueline JAFFRY pour le Club de l'Amitié,*
  - *Monsieur Thierry ARNOULT pour la SPREV,*
- Monsieur PATRICK PERENNOU annonce ne pas vouloir prendre part au vote tout simplement.*

*A la question de Monsieur ARNOULT concernant le FC BIGOUDEN, Monsieur le Maire indique que les communes de PLOVAN et PEUMERIT apportent également une subvention au club.*

**Vote : Pour à l'unanimité des votants**

**Objet : Délibération n° 2023-0032 Tableau des emplois.**

Madame Alexandra MAZEAS, adjointe en charge des ressources humaines, rappelle au conseil municipal que la commune ne dispose pas à ce jour d'un tableau des emplois à jour ce qui impose de réunir toutes les délibérations du conseil municipal concernant les carrières des agents et de délibérer sur chaque évolution de carrière individuel.

Madame MAZEAS propose au conseil municipal de délibérer pour valider un tableau des emplois regroupant toutes ces informations.

*Madame MAZEAS présente ce tableau et rappelle que la commune compte aujourd'hui 21 postes permanents auxquels s'ajoutent quelques contractuels.*

*Monsieur ARNOULT pose la question sur le fait que le poste bibliothèque est indiqué à plein temps alors qu'il y a une mise à disposition à Landudec. Madame MAZEAS explique que le poste est intégralement intégré aux effectifs de Pouldreuzic même si 8h hebdomadaires sont mis à disposition de Landudec.*

*Pour la future médiathèque, il sera sans doute nécessaire de renforcer les effectifs mais dans ce cas, Madame MAZEAS explique que le conseil sera amené à modifier le tableau des emplois pour créer un poste supplémentaire par exemple.*

*Madame MAZEAS précise également que ce tableau des emplois a reçu un avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du Centre de gestion le 13 juin 2023.*

**Vote : Unanimité**

**Objet : Délibération n° 2023-0033 – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Finistère Habitat et la commune de Pouldreuzic pour le projet de médiathèque et les VRD dans le projet d'îlot urbain « Kreiz ar Vorc'h »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de renouvellement urbain engagé depuis plusieurs années sur les friches commerciales du carrefour des rues de Plozévet et de Quimper.

Après l'acquisition immobilière par l'Etablissement public foncier de Bretagne, le printemps a vu la démolition des bâtiments par l'entreprise Kerleroux, il convient maintenant de cadrer juridiquement le montage du projet futur dans ses relations entre la commune et Finistère Habitat.

Monsieur le Maire rappelle l'opération projetée avec Finistère Habitat appelée Kreiz ar Vorc'h. Celle-ci prévoit la création de 12 logements locatifs sociaux, 5 cellules commerciales nues destinées à la vente et d'un espace culturel-médiathèque.

Monsieur le maire indique à l'assemblée que pour pouvoir solliciter et obtenir des financements publics pour la construction de l'espace médiathèque, la commune doit rester maître d'ouvrage et transférer cette maîtrise d'ouvrage à Finistère Habitat pour permettre à l'office public de faire les travaux. Une construction sous maîtrise d'ouvrage directe de Finistère Habitat avec cession du bâtiment à la commune au terme de l'opération ne permet pas l'obtention de subventions.

Ainsi Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage annexée à la délibération.

Il précise que la convention est établie sur la base d'un montant prévisionnel de travaux :

- espace culturel médiathèque : 793 938,00 € HT
- VRD : 302 335,00 € HT

Ces montants seront réévalués au moment de la passation des marchés de travaux et à la fin lors des décomptes définitifs.

Monsieur le maire précise à l'assemblée que la convention stipule que les sommes dues seront avancées par Finistère Habitat pendant la construction et que le règlement sera demandé à la commune en fin d'opération.

*Monsieur Thierry ARNOULT interroge sur la possibilité pour la commune d'avoir un regard sur l'occupation des commerces. Monsieur le Maire indique qu'il est l'intermédiaire entre Finistère Habitat et les porteurs de projet pour les commerces et qu'en pratique c'est la commune qui a les contacts qu'elle transmet à Finistère Habitat.*

*Monsieur ARNOULT demande si la commune ne pourrait pas devenir propriétaire des commerces pour pouvoir choisir les commerçants. Monsieur le Maire répond que cela représenterait un coût pour la commune alors que dans le projet actuel le projet commerce est transparent financièrement pour la commune.*

*Monsieur ARNOULT fait état de la baisse de chiffre d'affaires annoncée par les commerçants du fait des travaux. Monsieur le Maire indique être en lien avec les commerçants sur ce sujet mais rappelle que les commerces restent accessibles pendant toute la durée des travaux.*

*Madame MAZEAS et Madame JAFFRY indiquent qu'elles sont vigilantes sur la signalisation des déviations durant les travaux et qu'il sera sans doute nécessaire de les renforcer pendant l'été.*

*Monsieur le Maire revient à la convention et souligne qu'elle concerne les liens entre Finistère Habitat pour la construction de la médiathèque et les VRD mais que les logements et les commerces relèvent de Finistère Habitat.*

*Monsieur ARNOULT souligne les nombreuses coquilles dans le projet de convention. Monsieur la Maire fera le nécessaire auprès de Finistère Habitat pour corriger cela.*

*Monsieur ARNOULT s'interroge de la présence du bilan financier des logements dans la convention alors qu'il n'y a pas de bilan financier des commerces. Monsieur le Maire indique qu'en effet le bilan financier de l'espace culturel et des VRD seraient suffisants puisqu'ils sont l'objet de cette convention.*

**Vote : 15 voix Pour et 2 abstentions (Monsieur PERENNOU et Monsieur ARNOULT)**

## **Objet : Tirage au sort des jurés d'assises**

Monsieur le maire donne la liste des personnes tirées au sort pour les jurés d'assise.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire passe la parole à Madame JAFFRY l'ayant sollicité pour pouvoir intervenir sur un projet d'animation lecture pour tous

Madame JAFFRY informe l'assemblée du souhait du Club de l'Amitié de relancer la lecture pour tous et d'organiser des temps de lecture à haute voix avec les établissements scolaires de la commune. L'objectif serait de pouvoir s'intégrer au concours national en faisant émerger des jeunes au sein d'une forme de concours local.

Monsieur le Maire indique que la commune est prête à appuyer le projet mais qu'il faut que le club structure le projet est prene contact avec les écoles et le collège.

- Rénovation de la chapelle de Penhors

Monsieur le Maire informe le conseil de la réunion qui s'est tenue en visioconférence avec les services de la DRAC et le cabinet d'architecte en charge du diagnostic de la chapelle pour présenter cette étude.

Pour rappel, le projet de rénovation de la chapelle est estimé à 1 400 000,00 € avec une possibilité de financement public jusqu'à 80%.

La DRAC doit valider les préconisations de travaux de l'étude à la suite de quoi, la commune devra lancer une consultation pour désigner un architecte pour les travaux.

Monsieur le maire précise que ceux-ci s'étaleront sur plusieurs années.

Il indique qu'un groupe de travail sera constitué pour rechercher du mécénat pour aider au financement de ce projet.

- MFR de Poullan s/mer

Monsieur le Maire regrette fortement l'annonce de la fermeture de cet établissement très implanté dans le territoire depuis 60 ans et qui a permis de former de nombreuses personnes du territoire qui travaillent aujourd'hui dans une grande diversité de structures au service des habitants.

Monsieur le maire souhaite saisir la vice-présidente en charge de l'action sociale et notre conseillère départementale pour trouver les 150 000,00 € nécessaires à la survie de la MFR.

Madame BUREL souligne la richesse et la qualité de l'enseignement à la MFR qui tire les étudiants vers le haut.

- Questionnaire langue bretonne

Monsieur le Maire distribue à l'assemblée un questionnaire sur la pratique et les souhaits de formations à la langue bretonne destiné aux élus et aux agents diffusé par la CCHPB dans le cadre de la charte Ya d'ar Brezhoneg.

- Préservation de la ressource en eau

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que bien que le niveau des nappes phréatiques dans le secteur soit bien meilleur que dans la majorité des régions de France où la situation est inquiétante voir alarmante, les chaleurs observées ces dernières semaines et le peu de pluie doivent amener tout le monde à être très vigilant et à préserver la ressource en eau avant d'être confronté à des restrictions comme l'été dernier.

Monsieur le maire indique que le choix a été fait de ne pas fleurir les jardinières qui nécessitent un arrosage régulier qui n'avait pas pu être assuré l'an dernier du fait des restrictions préfectorales. Il indique également que les robinets d'eau du cimetière seront fermés du fait d'abus constatés.

Il est important d'être vigilant à ces problématiques toute l'année et ne pas attendre les restrictions officielles pour se limiter car on sait que le manque d'eau risque de devenir récurrent en période estivale.

- Chemin des Mendiants

Afin de répondre à de nombreuses sollicitations en mairie, Monsieur le maire informe que la CCHPB va intervenir pour la remise en état du chemin des Mendiants fin juin début juillet, d'après le calendrier communiqué par la communauté.

- Présence des CRS à Penhors/ Pavillon bleu

Monsieur le maire informe le conseil que les CRS seront présents pour la surveillance de la plage de Penhors du 1<sup>er</sup> juillet et le 27 août. Il indique que cette année encore la commune a obtenu le pavillon bleu,



récompense pour les efforts faits pour répondre chaque année aux prescriptions formulées par la commission d'attribution du label.

Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté commun est pris par les quatre communes littorales pour l'usage des plages et des parkings des plages et qu'un travail va être mené pour limiter le stationnement prolonger des camping-cars et équivalents sur les parkings. Monsieur le maire rappelle que l'interdiction pure et simple du stationnement des camping-cars et vans est impossible, seule l'installation pour le sommeil est interdite. Il rappelle que le CCHPB a recruté un garde littoral qui aidera à l'application de ces règles cet été.

Fin de la séance à 21h.

**Délibération n°2023-0029 Participation de la commune au fonctionnement de l'école Notre-Dame de Lorette**

**Délibération n°2023-0030 Participation demandée à la commune de Plovan pour le fonctionnement de l'école intercommunale**

**Délibération n°2023-0031 Subventions aux associations pour 2023**

**Délibération n°2023-0032 Tableau des emplois**

**Délibération n°2023-0033 Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Finistère Habitat et la commune de Pouldreuzic pour le projet de médiathèque et les VRD dans le projet d'ilot urbain « Kreiz ar Vorc'h »**

Fait à Pouldreuzic, le 29/06/2023

Approuvé lors de la séance du conseil municipal du 09/10/2023

Publié le 24/10/2023

La secrétaire de séance, Alexandra MAZEAS

Le Maire, Philippe RONARC'H